

Écrit par le 22 juillet 2024

Romans-sur-Isère : Un musée où trouver chaussure à son pied



Installé dans l'ancien Couvent de la Visitation de la ville et situé en plein cœur de centre de Romans-sur-Isère, le musée de la chaussure abrite une collection unique, toutes époques et géographies confondues. Se faisant l'écho de la production romane autour du travail du cuir et de la chaussure, la collection invite au voyage à travers les âges et les civilisations, des origines à nos jours, de cet objet du quotidien.

Comme un miroir des sociétés passées et présentes, d'ici et d'ailleurs. Une sandale égyptienne, une chopine européenne inconfortable ou encore des mules féminines révolutionnaires... la palette de chaussures du musée de Romans est d'une richesse stupéfiante. Autant d'objets sur lesquels nos yeux peuvent s'étonner, s'émerveiller, se questionner.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Des murs chargés d'Histoire

D'autant que le lieu d'accueil de la collection, porte en lui l'imaginaire d'événements historiques. Au départ Couvent de la Visitation, fondé au début du XVII^e, il abritait les sœurs Visitandines. Chassées du couvent en 1905 (loi de la séparation de l'église et de l'État), il devient tour à tour hôpital militaire et école supérieure de jeunes filles avant de devenir, en 1971, l'un des musées les plus réputés autour de la chaussure. Pour autant, il ne s'agit pas du premier musée en la matière que la ville drômoise ait connu. Déjà, dans les années 1950 et initié par Marie-Madeleine Bouvier, un musée d'art et des traditions avait constitué une petite collection de chaussures. «C'est à la fin des années 60, au regard de l'histoire romane de la chaussure que la ville a été approchée pour acquérir une collection d'exception, la collection d'un homme passionné de chaussures : Victor Guilen» raconte Sandrine Ruinaud, responsable du service des publics du musée.



La chopine est liée à l'apparition du talon haut.

Objet de recherche

Toute sa vie durant, ce passionné de chaussures n'a eu de cesse de chercher et de collectionner toutes sortes de chaussures : historiques, géographiques etc. Une collection dont la ville est devenue propriétaire et qui fait «la base» de ce qui est présenté au public. Le musée de Romans a également bénéficié de dons et de dépôts du musée de Cluny à Paris. Ainsi, sont conservées dans l'enceinte du musée pas moins de 20 000 chaussures. Et seulement 10% sont présentées sur le parcours de visites, dans la mesure où seulement 2 000 objets sont exposés. «Ce qui indique que nous avons de très, très grandes réserves, qui nous rappellent que l'objet chaussure est toujours un objet de recherche» souligne, sourire enthousiaste aux lèvres, Sandrine Ruinaud. Des chercheurs, scientifiques, universitaires, designers et créateurs sont régulièrement accueillis dans le musée pour «se nourrir de nos collections». Récemment, une chercheuse espagnole est venue consulter la collection pour une étude autour de la chopine.

Ecrit par le 22 juillet 2024



Des mules féminines révolutionnaires.

Aliénation des femmes

Aujourd'hui perçue comme une curiosité, la chopine n'est plus l'objet du quotidien qu'elle représentait en Italie ou dans la péninsule ibérique. Liée à l'apparition du talon haut, c'est à la Renaissance qu'elle se porte pour «indiquer la classe sociale à laquelle on appartient». Pour autant, la chopine demeure un objet d'aliénation des femmes. En effet, chaussées de chopine, les dames ne pouvaient se déplacer à leur guise - le port de ces chaussures impliquant l'accompagnement de deux domestiques ainsi qu'une démarche instable - et exercer les activités telles que la danse, mal vue d'un point de vue religieux. Faite de liège, de bois ou de métal, puis recouverte de cuir, de brocart ou de velours, l'usage des chopines est définitivement abandonné au XVII^e, parce que considérées comme dangereuses.

De même en Chine où les chaussures (ou botillons) témoignent des contraintes imposées aux femmes. Pendant plus de mille ans, le bandage des pieds des petites filles était imposé. «Aujourd'hui, nous parlons de mutilation : l'objectif étant d'éviter au pied de grandir, on n'hésitait pas à casser les métatarses. Un pied de femme chinoise ne devait pas dépasser 7,5 cm» rappelle Sandrine Ruinaud. Et d'ajouter : «La femme chinoise est forcément oisive, c'est-à-dire méconstrainte : elle ne peut pas se déplacer, ni supporter le poids de son corps sur ses petits pieds». Interdite en 1912, la pratique a pourtant perduré dans les

Écrit par le 22 juillet 2024

campagnes chinoises jusque dans les années 1950.



Les pieds des femmes chinoises ne dépassaient pas 7,5 cm.

La plus ancienne pièce du musée

La pièce la plus ancienne de la collection du musée, quant à elle, est entreposée à l'étage : il s'agit d'une sandale égyptienne âgée de pas moins de 3 500 années.

«Et elle n'est pas sans rappeler une chaussure que vous portez» me lance, comme une devinette, la responsable des relations avec le public du musée. «C'est la tongue!» s'exclame-t-elle. Tongue, sandale ou encore chaussure ouverte, celle qui est exposée au musée est faite de fibre de papyrus. Poussant en abondance sur les bords du Nil, la ressource est exploitée entre autre pour la fabrication de chaussures : le papyrus est coupé, séché et tressé.

Ecrit par le 22 juillet 2024



Cette sandale égyptienne est la plus vieille pièce du musée.

«Ce qu'il faut retenir, c'est que depuis l'Antiquité, on a inventé les trois formes de chaussures qu'on connaît actuellement. La chaussure ouverte, donc la sandale. La chaussure fermée, le soulier. Et puis, il existe une troisième forme qui est la botte. C'est un soulier avec une protection sur la jambe. En fonction des altitudes, on va porter tel ou tel soulier». Et parmi les chaussures fermées, on remarque un usage surprenant des escarpins...«Étymologiquement, un escarpin, c'est une chaussure décolletée sur le dessus du pied. D'ailleurs, l'escarpin n'est pas genré : les hommes en portent!». Car l'escarpin peut aussi être plat ou à talons. Une utilisation des plus étonnantes pour les Françaises et les Français, contrairement aux européens du sud : «Je fais souvent le test avec les groupes de touristes C'est assez marrant parce que quand je parle d'escarpins à des Espagnols ou des Italiens, ils me disent que c'est une chaussure comme une ballerine». Autant d'anecdotes et de connaissances sur la chaussure qui en font percevoir une autre dimension.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Lisa Fégné - [L'Echo Drôme Ardèche](#) pour Réso hebdo écho

INFOS PRATIQUES :

Ouvert en août du lundi au samedi de 10h à 18h et les dimanches et jours fériés de 14h30 à 18h

Contact : 04 75 05 51 81 / musee@ville-romans26.fr

Adresse : Portail Roger VIVIER - Rue Bistour - 26 100 Romans-sur-Isère

Tarif normal : 7,5€

Pics de chaleur : quelle protection et quelle liberté pour les salariés dans leur tenue vestimentaire ?



Ecrit par le 22 juillet 2024

Avec les températures qui s'élèvent, les salariés ont logiquement ressorti des tenues légères. Or, celles-ci peuvent parfois sembler inappropriées. Comment composer avec des températures extrêmes lorsqu'on travaille ? Peut-on venir en tenue légère au bureau ? Les employeurs ont-ils, de leur côté, des obligations vis-à-vis de leurs salariés sachant que les prévisions météo nous annoncent un été particulièrement chaud ? Le télétravail peut-il représenter une solution ? Le point avec Anne-Lise Castell, juriste aux [Editions Tissot](#), spécialistes du droit du travail.

En période de forte chaleur, un salarié peut-il venir en tenue légère au bureau ?

Oui, il s'agit d'une liberté individuelle. Chaque salarié est libre de se vêtir comme il l'entend que ce soit en télétravail ou au bureau. Les seules restrictions que peut y apporter l'employeur sont soumises à deux conditions : elles doivent être justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

Concrètement,

- L'employeur peut imposer une tenue de travail pour des raisons d'hygiène ou de sécurité : une blouse dans le milieu médical ou des équipements de protection individuelle sur les chantiers. Dans ce dernier cas, il doit même veiller à ce que les salariés la portent et ne troquent pas leurs EPI (chaussures de sécurité, casques, vêtements de protection) contre des tongs, shorts, chapeaux ou casquettes.

- Il peut aussi faire valoir l'image de l'entreprise. Or, s'il paraît justifié d'imposer des règles vestimentaires - voire un uniforme - aux salariés en contact avec la clientèle ou aux commerciaux, le débat est beaucoup moins tranché pour les salariés qui travaillent dans des bureaux et ne rencontrent pas de clients.

Dans tous les cas, une tenue décente et qui ne soit pas contraire aux bonnes mœurs peut être exigée (le maillot de bain n'en est pas une !) ...mais sans exercer de discrimination : si le port du short ou des tongs est autorisé pour les femmes, difficile de l'interdire aux hommes...

L'employeur est-il tenu de fournir des équipements de type climatisation ou ventilateur dans ses locaux ? (puisqu'il a l'obligation de les chauffer l'hiver) ?

Non. La seule obligation de l'employeur en la matière est que, dans les locaux fermés où le personnel est amené à séjourner, l'air doit être renouvelé de façon à éviter notamment les élévations exagérées de température. Clairement, une simple aération vers l'extérieur peut suffire. En revanche, au-delà de 33° C, l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) estime que le travail présente des dangers pour les salariés. Donc, même si le Code du travail ne fixe pas de température maximale au-delà de laquelle il n'est plus possible de travailler, l'employeur doit être vigilant et doit assurer la sécurité de ses salariés en toute occasion.

Quelles sont ses autres obligations pour assurer la sécurité de ses salariés en cas de forte chaleur ?

Le Code du travail lui impose tout d'abord de mettre à disposition des salariés de l'eau potable et fraîche, et d'aménager les postes de travail extérieurs de telle sorte qu'ils soient protégés, dans la mesure du possible, contre les conditions atmosphériques (zones d'ombre, abris, locaux aérés, climatisés, etc.).

Ecrit par le 22 juillet 2024

Concrètement, toutes les bonnes pratiques doivent être mises en œuvre, et notamment :

- adapter les horaires de travail dans la mesure du possible (par exemple en commençant plus tôt le matin),
- prévoir des pauses supplémentaires pendant les heures les plus chaudes,
- rappeler à tous les signes et symptômes des coups de chaleurs (maux de tête, fatigue, peau sèche et chaude, etc.),
- inciter les salariés à se surveiller mutuellement pour déceler d'éventuels symptômes de coups de chaleurs et les signaler.

Sur un plan plus réglementaire, l'employeur doit intégrer le risque de forte chaleur dans son Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et de mettre en œuvre des mesures préventives contre ce risque.

Un plan national de gestion des vagues de chaleur a été dévoilé le 8 juin par le Gouvernement. Il annonce un renforcement des contrôles de l'inspection du travail. L'information des employeurs de la prochaine survenue d'une vague de chaleur va aussi être renforcée avec la création d'un guide.

Le télétravail peut-il représenter une solution, et selon quelles modalités ?

Oui. Le ministère du Travail indique qu'il faut privilégier le télétravail lorsque cela est possible, pour permettre par exemple au salarié de ne pas être exposé à la chaleur pendant son temps de trajet, s'il prend les transports en commun ou son vélo.

Pour l'imposer, il faut en revanche faire face à des circonstances exceptionnelles ou de force majeure, ce qui pourrait être le cas pour une période de canicule en cas d'alerte rouge, voire orange, la question n'ayant pas encore été tranchée.

La liste des salariés bénéficiant du télétravail doit donc être réexaminée en prêtant une attention particulière aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies chroniques ou en situation de handicap.

Dans les autres cas, l'employeur et le salarié peuvent à tout moment convenir de recourir au télétravail d'un commun accord, et celui qui est habituellement en télétravail peut demander à revenir dans l'entreprise «climatisée».

Anne-Lise Castell, juriste aux [Editions Tissot](#), spécialistes du droit du travail.

Peut-on télétravailler depuis son lieu de vacances ?

Ecrit par le 22 juillet 2024



Peut-on télétravailler depuis son lieu de vacances ? Depuis plusieurs années, le télétravail a explosé et de très nombreuses entreprises l'ont aujourd'hui durablement adopté. Mais quid du lieu ? Un salarié doit-il forcément télétravailler de chez lui ou peut-il le faire ailleurs, par exemple depuis son lieu de vacances ? Le point avec Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, spécialistes du droit du travail.

Quels sont les lieux depuis lesquels on peut télétravailler ?

Le ministère du Travail précise, dans ses questions-réponses, que le télétravail peut s'effectuer au domicile ou en dehors, sauf si la charte ou l'accord prévoit le contraire. Tout dépend donc de la façon dont le télétravail a été mis en place dans l'entreprise et si quelque chose a été prévu sur le sujet.

Une charte ou un accord peuvent définir les lieux dans lesquels il sera effectué (domicile du salarié, résidence secondaire, espace de coworking, etc.), en tenant compte du fait que chacun dispose de la liberté de choisir son domicile. Cependant, un motif légitime comme la nécessité de pouvoir revenir rapidement sur le lieu de travail en cas de besoin, ou encore des questions de sécurité ou de connexions réseau, peut justifier qu'un salarié télétravaille impérativement depuis son domicile habituel.

Si rien n'a été prévu, un salarié peut télétravailler sur le lieu de son choix, qui peut donc être son lieu de vacances. On peut aussi imaginer un mode de transport à condition que le salarié puisse effectivement travailler dans de bonnes conditions.

Attention dès lors que l'accord collectif ou la charte impose bien de télétravailler à son domicile, un

Ecrit par le 22 juillet 2024

salarié qui ne respecterait pas cette règle encourt une sanction disciplinaire.

Peut-on télétravailler depuis l'étranger ?

La question doit être envisagée d'emblée pour anticiper les difficultés, qui peuvent survenir, par exemple, si un salarié reste trop longtemps en télétravail à l'étranger ? Quelle est la législation applicable ? Faut-il envisager l'expatriation ?

Des problèmes peuvent aussi survenir en cas de problème de santé, de prise en charge et d'application de la Sécurité sociale. Ce sont notamment quelques-unes des raisons pour lesquelles des limites peuvent être posées pour limiter la durée du télétravail hors domicile ou restreindre son exercice depuis l'étranger.

Quels sont les abus sanctionnables ?

Si un salarié télétravaille depuis le lieu de son choix, télétravail ne rime pas pour autant avec liberté totale. L'employeur peut donc parfaitement contrôler l'exécution des tâches qui lui sont confiées. Ce contrôle doit être proportionné à l'objectif poursuivi, ne pas porter atteinte aux droits et libertés du salarié et faire l'objet d'une information des salariés et d'une consultation préalable des représentants du personnel.

Le contrôle permanent est, lui, interdit. La CNIL¹ en donne des exemples : webcam, logiciels qui enregistrent les frappes, obligation pour le salarié d'effectuer très régulièrement des actions pour démontrer sa présence derrière son écran comme cliquer toutes les X minutes sur une application, ...

Enfin, que le salarié télétravaille de chez lui ou de son lieu de vacances ne doit pas avoir d'impact sur la qualité de son travail, et l'employeur peut tout à fait envisager une sanction s'il n'effectue pas ses tâches, n'est pas joignable à ses heures de travail, n'assiste pas aux réunions en audio ou visio, etc...

Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, spécialistes du droit du travail

Ecrit par le 22 juillet 2024



Anne-Lise Castell.

Saint-Jean-de-Maurienne : L'éloge de la diversité

Ecrit par le 22 juillet 2024



Saint-Jean-de-Maurienne n'est pas spontanément la première destination qui vient à l'esprit lorsqu'on veut s'échapper en vacances en Savoie Mont Blanc ! Pourtant ce territoire, qui vient d'être labellisé Rando Gravel par la Fédération française de cyclisme, gagne à être connu pour qui aime conjuguer nature et activités sportives sur fond d'histoire.

Mixer judicieusement passé industriel et viticole avec activités nature est sans aucun doute l'un des points forts de Montagnicimes, instance touristique qui réunit Saint-Jean-de-Maurienne, Albiez et un chapelet de villages authentiques alentours. Plutôt connu des cycloportifs car situé au carrefour des grands cols alpins (Galibier, Télégraphe...), ce territoire savoyard s'affirme aujourd'hui comme une destination touristique à part entière, à même de satisfaire les amateurs de patrimoine, de randonnées pédestres ludiques ou cyclo-touristiques pittoresques.

En vélo sur les traces de l'opinel

En témoigne La Route de l'Opinel, 15 km entre Saint-Jean-de-Maurienne et Albiez-Montrond dont on peut parcourir tranquillement les 13 lacets en vélo ou VAE (elle affiche quand même 900 m D+) en s'accordant au passage une petite pause pédestre au hameau de Géboulaz.

« Jacques Opinel, mon père, a créé en 1989 le musée de l'Opinel à Saint-Jean-de-Maurienne, dans un ancien atelier familial. C'est tout près d'ici, au hameau de Géboulaz, que Joseph, le frère de mon arrière-grand-père, a mis au point son couteau de poche en 1890 », explique Maxime Opinel, directeur du musée.

Écrit par le 22 juillet 2024

Comme les visiteurs souhaitaient découvrir aussi les lieux de naissance du couteau, l'idée de les mettre en valeur a fait son chemin. « Nous avons ainsi tracé un vrai parcours, qui n'est en rien une réplique du musée, plutôt une alternative à vivre en extérieur. »

Ecrit par le 22 juillet 2024



Le Volcano Opinel, une œuvre d'art skateable installée au sein du skatepark Versus. ©Alban Pernet

Ecrit par le 22 juillet 2024

Le musée est seulement le point de départ de l'itinéraire qui s'est étoffé au fil des ans. Au tout premier atelier, à la maison de Joseph et à la toute première usine de fabrication sont venues s'ajouter des répliques artistiques du célèbre canif comme ce modèle géant, planté au cœur du beau skate-parc de Saint-Jean-de-Maurienne. Des lieux de vie de la famille et des habitants de cette vallée pauvre de l'Arvan, comme la chapelle Saint-Grat ou le four à pain, sont également venus enrichir cette route. Chacune des haltes étant dûment documentées.

En gravel à l'assaut des grands cols

Un itinéraire que l'on peut bien sûr aussi parcourir en gravel, ce deux-roues synthèse entre vélo-route, vélo-voyage et vélo-tout chemin. Le territoire vient par ailleurs d'être labellisé Rando Gravel par la Fédération française de cyclisme cet été. Une première ! De sport de niche, cette discipline monte en puissance. Elle est devenue l'expression d'une sorte de renouveau du vélo-liberté, avec un vaste champ des possibles. « Le gravel permet d'offrir des itinéraires "bis" pour rejoindre nos plus beaux cols (Mollard, Confrérie, le Chaussy, Madeleine, Croix de Fer...) et parcourir le pied des Aiguilles d'Arves en dehors des routes sur fréquentées d'été. On emprunte des itinéraires exceptionnels, où l'on peut s'ouvrir à la rencontre et découvrir, avec humilité, le patrimoine naturel et historique confidentiel », résume le directeur de Montagnicimes, Pascal Favier.

Dix itinéraires de tous niveaux ont notamment été imaginés au départ de Saint-Jean-de-Maurienne et d'Albiez et sont dûment détaillés dans un topo-guide disponible à l'office de tourisme ou sur Internet.

Ecrit par le 22 juillet 2024



Le Refuge Princens à Saint-Jean-de-Maurienne. © Tilby Vattard

A pied dans les pas des ardoisiers...

Si Opinel est mondialement connu, il n'en est pas de même de la tradition ardoisière du territoire. Or cet or noir a largement contribué à l'essor de la vallée de la Maurienne aux XIXe et XXe siècles. Pour s'immerger dans ce passé, rien de tel que la balade tranquille des ardoisiers. Au départ de Saint-Julien-Mont-Denis et sur 2,9 km, elle retrace l'histoire de ces ouvriers, traverse plusieurs sites emblématiques témoignant de leur dur labeur. Et propose divers aménagements explicatifs et ludiques. Depuis cet été, le parcours est même scénarisé, avec la complicité de la vache Beaunie, pour séduire les enfants.

Ecrit par le 22 juillet 2024



Le sentier des ardoisiers, un "hommage" à cet or noir qui a contribué à l'essor de la Maurienne. @Montagnicimes

...ou au cœur du vignoble

Quant au vignoble de Maurienne, il a lui aussi eu son heure de gloire autour de Saint-Jean jusqu'au début du XXe siècle. « Cette notoriété s'appuyait essentiellement sur un cépage local, le Persan ou Princens, qui produisait un très bon vin comparable aux grands crus de Bourgogne », explique Julien-Gabriel Perbellini. Lui est né ici. Il se souvient que gamin, son grand-père aimait l'emmener jusqu'à la chapelle Bonne Nouvelle (XVIIe siècle), par un petit chemin ponctué d'oratoires qui serpente au milieu des vignes. Un chemin toujours bien tracé au départ de Saint-Jean et qu'il fait bon parcourir (compter une heure aller-retour) pour admirer aussi la vue sur les nombreux sommets alentours...

Une vraie madeleine de Proust pour ce Saint-Jeannais qui vient de réaliser son rêve d'enfant : créer, au pied de ce site, "Le refuge de Princens", un mini-gîte joliment aménagé dans une petite maison de vignes, en préservant l'esprit du lieu.

Par Hélène Vermare - Eco Savoie Mont Blanc pour Réso hebdo éco

Pour en savoir + :

Ecrit par le 22 juillet 2024

- montagnicimes.com
- Application 3D Pays des Aiguilles d'Arves
- Attitude Maurienne : conscient que les touristes deviennent des acteurs de la destination, Montagnicimes lance cet été Attitude Maurienne, une charte du visiteur qui s'appuie sur quatre engagements : prendre soin de l'environnement, découvrir avec humilité, s'ouvrir à la rencontre et savourer les richesses locales, une autre façon de "nourrir" son voyage. Un magazine, disponible en ligne, présente cet esprit du voyage au pays des aiguilles d'Arves ; activités, portraits et autres spots incontournables à l'appui.

Château du Boschet : Le petit Versailles Breton



Écrit par le 22 juillet 2024

Niché à Bourg-des-Comptes en Bretagne, [le Château du Boschet](#) est un livre ouvert où chaque pierre raconte une histoire et chaque détail porte le témoignage du passé. Ici, l'élégance du XVIIe siècle n'est pas figé dans le temps, mais s'associe à un vent de modernité insufflé par ses propriétaires. Le Boschet invite les visiteurs à plonger dans un voyage qui marie le charme immuable de son histoire à l'énergie du monde contemporain.

Ce joyau architectural a conquis le cœur de Bénédicte Truchard et de son mari, qui en sont les fiers propriétaires depuis 1 an. Une acquisition « coup de foudre » pour la maitresse des lieux, éperdument tombée sous le charme du Boschet. Dotée d'une grande sensibilité artistique, cette esthète passionnée du XVIIe siècle exerce le métier de doreuse et se délecte des arts. Au départ, c'était surtout son mari qui nourrissait le désir d'acquérir un tel bien. Pour elle, sa vie ne pouvait être bouleversée que pour une bâtisse : « le château du Boschet », car il incarne tout ce qu'elle chérit - le XVIIe siècle, la dorure, l'art de vivre de cette époque, la langue française, la musique de Lully... « Ces aspects me touchent profondément. Et puis, ce jardin à la française, une pure merveille ! Le château est splendide, mais le jardin, lui, est à couper le souffle... » confie-t-elle avec émotion.

Un écho du Versailles de Louis XIV

Le Château du Boschet, édifié entre 1660 et 1680, partage un héritage commun avec le château de Versailles, dont la construction coïncide avec la sienne. Il a été commandité par le vicomte Pierre de Lescouët, un courtisan de Louis XIV en charge des chiens de chasse du roi et grand chambellan de Philippe d'Orléans, frère du roi. L'architecte qui a supervisé les travaux reste inconnu. Érigé sur les ruines d'un manoir, le château du Boschet est l'œuvre d'un seul homme, ce qui explique son harmonie architecturale et son témoignage précieux de l'art de vivre au XVIIe siècle.

Ecrit par le 22 juillet 2024



©Studio Carlito

« Le château est splendide, mais le jardin, lui, est à couper le souffle. »

La disposition intérieure du château du Boschet, fidèle à l'architecture de l'époque de Louis XIV, offre une vision parfaite des pièces en enfilade typiques de l'époque, similaires à celles de Versailles. En effet, pour des raisons de sécurité, le Roi Soleil avait choisi d'éliminer les couloirs dans ses résidences pour empêcher d'éventuels assassins de s'y cacher. Au Boschet cependant, la taille plus modeste du château a conduit à l'adoption d'une configuration particulière. Ici, le design architectural est centré autour d'un grand escalier situé au cœur du château, à partir duquel se déploient de vastes vestibules. Des espaces destinés à faciliter l'accès à toutes les pièces, autrefois appelées appartements. Il fut un temps question de restructurer les pièces, ce qui ne vit jamais le jour à cause de la Révolution française. Opportunité finalement, puisque les appartements visibles aujourd'hui sont d'origine. Les parquets Versailles, les boiseries Louis XV, les cheminées, les portes et les poignées n'ont pas bougé depuis le milieu du XVIIIe siècle.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Une esthétique inspirée du Val de Loire

Contrairement aux constructions bretonnes environnantes, le château ressemble à une construction du Val de Loire, avec l'usage notable de pierre de tuffeau, un signe extérieur de richesse à cette époque. Cette pierre rappelle également l'héritage protestant de Monsieur de Lescouët, faisant référence au panache blanc du roi Henri IV. Les larges fenêtres, un trait commun aux constructions de l'époque du Roi Soleil, et d'autres caractéristiques architecturales, comme les fenêtres à guillotine et les gonds autour des fenêtres (indicatifs de grilles de protection autrefois présentes) confèrent à ce château sa singularité. La Chapelle qui jouxte la bâtisse est consacrée et des messes peuvent donc s'y dérouler.



©Studio Carlito

Une nuit au château

3 chambres sont ouvertes au public pour séjourner au château. « Depuis le lancement de cette offre, les réservations affluent. Les clients sont ravis. Nous ne proposons pas de tables d'hôtes, en revanche un très beau petit déjeuner est servi. » Une des chambres porte le nom de Françoise Thérèse de la Roche, petite-fille de Pierre de Lescouët, bâtisseur du Boschet. Malgré un destin tragique marqué par un emprisonnement à la Bastille et un exil à Moulin suite à une accusation de complot contre Louis XV, la Marquise de la Roche reste une figure romantique, à la mode et éminemment élégante.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Une rénovation complète de la chambre du cardinal

La Chambre du Cardinal, baptisée ainsi en hommage au premier Cardinal Archevêque de Rennes dont la lignée a résidé au Boschet au cours du XIXe siècle, se présente comme une perle architecturale du château. Elle se caractérise par ses boiseries raffinées de style Louis XV qui sont actuellement en cours de restauration. La chambre, préalablement revêtue de peinture dorée, est en passe de retrouver son lustre d'antan grâce à un processus de dorure à la feuille d'or, un travail minutieux supervisé par la propriétaire actuelle, elle-même doreuse ornemaniste. Ce projet ambitieux comprend plusieurs phases délicates, allant du ponçage à l'application de la feuille d'or, en passant par l'apprêt et l'adoucissage. Il est à noter que c'est cette chambre, par sa singularité et sa beauté, qui a permis au château du Boschet d'être classé monument historique.



©Studio Carlito

« L'ambition du Boschet est d'accueillir des artistes. »

Des jardins à la française

Écrit par le 22 juillet 2024

Ce château a traversé deux guerres et malgré tout, les Jardins à la française ont été conservés. Alors que beaucoup d'autres parcs ont été abandonnés ou transformés en Jardins à l'anglaise, plus simple d'entretien. Benjamin Boisseau paysagiste à temps plein du château, médaille d'or de meilleur apprenti de Bretagne 2022, « est une pépite pour le jardin, avec toujours plein d'idées. Il drolote particulièrement la partie potager, dont nous sommes très fiers. »



©Studio Carlito

« Je veux faire rentrer le Boschet dans le monde moderne »

Musique !

Faisant écho au célèbre château d'Hérouville, premier studio résidentiel en France qui a accueilli des légendes du rock comme Pink Floyd, David Bowie, Iggy Pop et Elton John pour enregistrer leurs albums, le Château du Boschet s'ouvre lui aussi à la musique. « L'ambition du Boschet est d'accueillir des artistes pour l'enregistrement de leurs créations, à l'instar de Bruno Helstroffer, un ancien guitariste rock, et aujourd'hui virtuose du théorbe, une sorte de guitare en vogue sous Louis XIV. » souligne Bénédicte

Ecrit par le 22 juillet 2024

Truchard. « Il a récemment enregistré un album et tourné un clip au Boschet. Pour la petite histoire, dans la série télévisée « Versailles », c'est lui qui interprète le musicien du roi. »

Un festival pour faire rentrer le château dans le 21e siècle

Et Bénédicte Truchard est bien décidée à faire vivre son château et l'inscrire dans le présent « Je veux faire rentrer le Boschet dans le monde moderne et ne pas en faire un vieux château du moyen âge avec un fantôme à chaque étage. » Le château accueille mariage et séminaire. En juin dernier, le domaine a même organisé son premier festival, le « Boschet Festival », un événement orienté rock et électro. « Mon ambition est de faire du Château du Boschet une scène alternative pour les jeunes talents, un lieu vivant, attractif pour la jeunesse. Ce sont eux qui m'intéressent ! Vous savez, c'est dans ce type de jardins à la française qu'on a commencé à faire la fête sous Louis XIV. » D'autres projets sont en préparation. Passionnée de costumes historiques, Bénédicte Truchard envisage de faire du château du Boschet un haut lieu des festivités du 17e siècle, à l'instar des « fêtes galantes » de Versailles. « Lorsque les gens viennent costumés, c'est magnifique, le lieu s'anime. J'ai prévu de mettre en place ce projet avec l'association Crinoline et Compagnie, basée à Pontivy. Nous organiserons notre première journée les 29 et 30 juin 2024. »



© _Lebon_Kévin

Incarnant une histoire riche tout en s'engageant dans la création contemporaine, le Château du Boschet

Ecrit par le 22 juillet 2024

offre un bel exemple de la manière dont un patrimoine séculaire peut s'adapter au monde moderne. Sous l'impulsion de Bénédicte Truchard, le Boschet s'anime, trouvant son équilibre entre l'héritage du passé et l'élan de l'avenir.

Par Karine Barbé, Magazine [7Jours en Bretagne](#) pour RésoHebdoEco - www.reso-hebdo-eco.com

Tourisme fluvial : embarquement immédiat sur la Garonne



En pleine expansion avant la crise sanitaire, le tourisme fluvial reprend du service sur la Garonne avec de nouvelles offres de bateaux promenades. Activités ludiques et événementielles sont autant d'invitations pour une croisière sur le fleuve.

Le Covid lui avait momentanément coupé les ailes. Ou devrait-on dire le moteur et les voiles. Mais le tourisme fluvial reprend du service le long de la Garonne et de la Dordogne : promenades dégustations,

Ecrit par le 22 juillet 2024

nouveaux pontons et offres diversifiées, tout y est pour un embarquement immédiat ! « Le tourisme fluvial occupe 2 gros volets », observe Cédric Naffrichoux, adjoint au directeur général, en charge de l'itinérance et de l'écotourisme à Gironde Tourisme. « Les croisières fluviales avec les grands paquebots qui font escale en Gironde et concernent la plupart du temps des compagnies étrangères, et les bateaux-promenades sur les fleuves et les rivières. »



Le Sicambre à Bordeaux ©D.R

Itinéraires

Si la Gironde compte 18 compagnies, une dizaine sont implantées à Bordeaux et proposent pour la plupart des balades/dégustations avec une découverte du patrimoine. Il existait déjà des départs sur l'Estuaire, de Blaye ou Pauillac, et, depuis 3-4 ans, on trouve des propositions à partir des nouveaux pontons aménagés de Libourne, Langon ou Cadillac. Parmi les compagnies, Presqu'île Croisière (créée en 2018) propose des balades à bord de l'Hermine qui peut transporter 100 passagers ; « On découvre les villes depuis le fleuve : Cadillac, Langoiran, Lestiac, Langon, Saint-Macaire, Saint-Pierre-d'Aurillac, Castets-en-Dorthe... », intervient Patrick Walcker, fondateur et dirigeant de la société. D'autres croisières peuvent être plus longues, mais elles sont programmées en fonction des marées. Les îles de Patiras et de Margaux sont moins visitées, ainsi la compagnie Les Bateaux Bordeaux a préféré concentrer son offre sur des plages plus courtes.

Ecrit par le 22 juillet 2024

« Si le tourisme fluvial attire les touristes, il est avant tout prisé des Néo-Aquitains »

Dégustations et patrimoine

Les offres sont multiples et ont un dénominateur commun : le patrimoine girondin, qu'il soit gastronomique, œnologique, architectural, naturel ou historique. Chez Presqu'île Croisière, la plupart des offres s'organisent sur des plages allant de 2 heures à 2h30, avec des dégustations de produits du terroir et de vins locaux, sur des thèmes divers : *Découverte* (du patrimoine), *Clair de lune* (le soir) *Vigneronne* (avec un vigneron à bord) *Mascaret* (où l'on surfe sur la vague à date précise) ou encore *Moussaillon* (pédagogique et ludique). Les Bateaux Bordelais sont, eux, la seule compagnie qui propose une restauration à bord d'un de ses bateaux, le Sicambre, qui compte une cuisine et sa brigade, et un vaste restaurant pouvant accueillir 150 convives (et 250 en cocktail). Déjeuner ou dîner croisière se dégustent en 3 plats et 2 heures 30 de navigation.

Ecrit par le 22 juillet 2024



L'hermine en Navigation ©D.R

L'événementiel met les voiles

Un choix ludique très prisé par les entreprises qui privatisent les bateaux pour recevoir clients et collaborateurs : « Parce que c'est un lieu unique et stratégique qui permet de faire passer un message », note Nathalie Feferberg, directrice des Bateaux Bordelais.

Les privatisations sont l'autre gros volet de cette offre. Présents au port de Bordeaux depuis 1972, les Croisières Burdigala ont développé leur offre touristique. En plus des croisières quotidiennes : *Au fil de l'eau* ou *Picnic*, la compagnie propose des privatisations, dont certaines se font à quai. « Nous travaillons avec des agences d'événementiel, des entreprises organisent des séminaires, souligne Jade, « matelot commercial ». « Nous nous adaptons à la demande ». Les Bateaux Bordelais cultivent également leur formule business : « Tout est modulaire, on peut accueillir un CoDir de 10 participants ou une réunion de

Ecrit par le 22 juillet 2024

100 personnes. » précise Nathalie Feferberg.

Un fleuve prisé des girondins

Si le tourisme fluvial attire les touristes, il est avant tout prisé des Néo-Aquitains : « 80% de notre clientèle est de la région » soutient Nathalie Feferberg. On compte une nombreuse clientèle d'autocars à moins de 2 heures de route de Bordeaux et de préciser : « Pour les privatisations, on compte 70% d'entreprises girondines (dont la plupart de Bordeaux Métropole) et 20% de parisiennes. » Et bonne nouvelle, les étrangers reviennent : si 2022 a vu très peu d'Asiatiques, des Européens et une clientèle haut de gamme américaine, tous semblent de retour pour 2023.

Par Nathalie Vallez de [l'Echo judiciaires Girondins](#)

Château de Fleckenstein : Un haut-lieu médiéval de l'Alsace

Ecrit par le 22 juillet 2024



Dressée au XII^{ème} siècle par les bâtisseurs du Saint-Empire romain germanique, la forteresse, largement troglodyte, s'imbrique dans un rocher aux dimensions spectaculaires. Elle s'érige en sentinelle sur la ligne de défense des châteaux vosgiens dont elle est aujourd'hui un témoin emblématique.

Construit au XII^{ème} siècle comme la plupart des châteaux médiévaux alsaciens, Fleckenstein est l'exemple emblématique d'un château de montagne construit sur un rocher de grès exceptionnel. Il était aménagé pour être à la fois un lieu de résidence, un symbole du pouvoir et une forteresse militaire. Édifiée par les empereurs Hohenstaufen, cette forteresse est restée pendant 600 ans le château familial des Fleckenstein et s'est agrandie et embellie en même temps que la famille s'est socialement élevée. La seigneurie elle-même comptait parmi les plus importantes de la région. La baronnie des Fleckenstein était composée de six bailliages, ces circonscriptions administratives et judiciaire médiévales, Lembach, Kutzenhausen, Soultz-sous-Forêts, Niederroerden, Roppenheim et Weiterswiller, et 35 villages. Cette famille apparaît dans la région au XII^{ème} siècle et son dernier représentant masculin, Henri Jaques,

Ecrit par le 22 juillet 2024

s'éteint en 1720. L'histoire du château fort est donc intimement liée à celle de l'Alsace, cette région faisant, elle, partie du Saint-Empire romain germanique, jusqu'à son rattachement progressif à la France, pendant la période 1648-1697.



Réputée imprenable, la forteresse n'a pas failli à sa renommée, tombée sans combattre aux mains des troupes de Louis XIV. Aujourd'hui, ses vestiges impressionnent et séduisent les visiteurs qui découvrent un château fort emblématique de la région. © D. PERONNE

C'est donc au XII^{ème} siècle que les empereurs Hohenstauffen assoient leur autorité sur la région en attribuant des fiefs d'empire à leurs plus fidèles vassaux. C'est ainsi que la famille Fleckenstein se voit confier la forteresse. Elle va en assurer la gouvernance pendant des siècles. Au fil des ans, de multiples transformations architecturales sont apportées à l'édifice parallèlement à l'ascension sociale de la famille et aux progrès de l'artillerie. Réputée imprenable pendant toute la période du Moyen Age, grâce à son système défensif, la forteresse finit par être dépassée et délaissée par la famille qui réside plus confortablement en plaine. Elle ouvre ses portes sans combattre aux soldats de Louis XIV qui la désarment et détruisent le logis seigneurial en 1680. Avec la disparition sans successeur masculin du dernier baron, les vestiges sont laissés à l'abandon. Au XIX^{ème} siècle, le courant romantique éveille un intérêt touristique pour le château « assoupi ». Il est classé monument historique en 1898.

Un système défensif très élaboré

Ecrit par le 22 juillet 2024

L'exploitation touristique se développe avec la réalisation de travaux de déblaiement, de consolidation et de sécurisation. Un droit d'entrée pour aider à les financer est instauré à partir de 1958. Le château appartient à la commune de Lembach qui a la responsabilité de la conservation. L'exploitation est confiée à une régie intercommunale autonome. Le site accueille 70 000 visiteurs tous les ans. A l'intérieur de l'enceinte le parcours de visite est libre. Avec beaucoup d'éléments intéressants à voir, comme la double barbacane (ouvrage couvrant une porte typique du Moyen Age), la citerne à filtration, l'abreuvoir. Après le contrôle d'accès, les visiteurs peuvent observer les fondations des deux tours quasi circulaires qui rappellent l'existence d'une porte extérieure. C'est là, la dernière réalisation architecturale des Fleckenstein et le premier maillon d'un système défensif très élaboré, adapté à l'utilisation des armes à feu. A une trentaine de mètres de celui-ci, la tour-porte est composée de deux porches qui, une fois les portes closes, se transforment en une véritable souricière. Les meurtrières sur le mur gauche exposent l'ennemi aux tirs des défenseurs et les assommoirs au-dessus des portes, aux jets de toute nature.

Ecrit par le 22 juillet 2024



© D. PERONNE

Au cœur du château, celui-ci devient troglodyte. Les visiteurs entrent en effet dans le rocher creusé par la main de l'homme. Les bâtisseurs y ont aménagé des salles et un accès au sommet, transformant ainsi le site en carrière. La pierre extraite a servi de matériau de construction pour les parties maçonnées de la forteresse. Là, le visiteur découvrira le puits plutôt insolite : on y pénètre à mi-hauteur, on le découvre en le regardant par le haut et on le traverse pour accéder à une petite salle attenante qui abritait la roue à écureuil. Dans cette partie du site, à découvrir la salle troglodytique, la galerie des ancêtres où l'histoire des Fleckenstein est retracée par l'image, puis l'escalier primitif, la table à feu, la salle

Ecrit par le 22 juillet 2024

d'archives, le cachot, la tour d'escalier en colimaçon. Toute la partie haute du château encore visible se situe sur cette plateforme sommitale et correspondait au logis seigneurial.

Dominique Péronne pour RésoHebdoEco - www.reso-hebdo-eco.com

Pratique

www.fleckenstein.fr, info@fleckenstein.fr, Tél. : +33 (0)3 88 94 28 52

67 510 Lembach (nord de Haguenau)

Ne pas confondre avec un château qui porte un nom proche, celui du Flackenstein, en Moselle, situé près de l'étang du Hanau.

Horaires d'ouverture

Fin mars à début novembre, tous les jours à partir de 10 h

Boutique, aire de pique-nique couverte

Café des 4 châteaux, petite restauration en continu de 12 h à 17 h 30, 18 h l'été.

Tarifs

Visite libre : adulte : 5 €, enfant, 3 €

Visite guidée, sur réservation (à partir de 15 personnes) : adulte : 5 €, enfant, 3 €, Forfait visite guidée, 60 € pour l'ensemble du groupe

Tarifs groupes à partir de 15 personnes, sur réservation (40 pers. max)

Des transformations successives

Aujourd'hui, il ne reste plus guère de traces du château initial, si ce n'est l'entrée principale de l'édifice, époque XII^{ème} siècle. A la fin du XIV^{ème} siècle, la cour est abaissée de quelques mètres et entourée d'une enceinte. L'accès à la plateforme se fait au centre du rocher par un escalier taillé dans le roc. Une chapelle flanque celui-ci au-dessus de la salle d'entrée. Le puits est protégé par une tour. Au début du XV^{ème} siècle, l'entrée principale est renforcée par une barbacane carrée. Un peu plus tard, le palais sur le sommet du rocher est reconstruit. Au milieu du XVI^{ème} siècle est construite l'imposante tour attenante à celle du puits renfermant l'escalier en colimaçon. D'autres transformations surviennent au XVII^{ème} siècle, avant que le château ne soit détruit en 1689. La tour de l'escalier est une tour carrée de 6 m sur 6 m, d'une hauteur actuelle de 23 m. Le diamètre de l'escalier en vis était de 4 m.

Un château-frontière

L'ancienne forteresse est située à une altitude de 387 m. Elle est le trait d'union entre les parcs des Vosges du Nord et celui du Palatinat, en Allemagne. Au nord-ouest, du côté de l'entrée, la frontière franco-allemande est située à 250 m environ, dans le petit vallon, en face du rocher du Hirtsfelsen et le village allemand de Schönau. Au nord, les visiteurs peuvent apercevoir les ruines du château de Hohenbourg et de Loewenstein puis le rocher du Krappenfels. A l'est, s'étend l'énorme massif forestier du Thalenberg. Au sud se trouvent l'étang et le camping de Fleckenstein, à l'ouest, la vallée du Seinbach.

Ecrit par le 22 juillet 2024



© D. PERONNE

Nouveaux droits pour la vie familiale des salariés : les changements déjà intervenus et ceux à venir

Ecrit par le 22 juillet 2024



Une série de mesures destinées à préserver la vie familiale des salariés a été engagée. Quels sont les nouveaux droits du salarié qui prend son congé paternité ? Quels congés peut-on et pourra-t-on prendre en cas de maladie ou décès d'un enfant ? Quel accompagnement en cas de fausse couche ou de règles douloureuses ? Les réponses d'Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, éditeur spécialiste du droit social.

Un congé de paternité renforcé

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant a connu plusieurs changements depuis le début de l'année et d'autres sont encore attendus ces prochains mois.

- **Intéressement et participation** : les congés de paternité sont désormais assimilés à des périodes de présence pour le calcul de la répartition de la prime, au même titre que les périodes de congé de maternité.
- **Ancienneté** : la durée du congé paternité est dorénavant assimilée à une période de travail effectif pour la comptabilisation de l'ancienneté.
Une avancée importante puisque différents dispositifs sont dépendants de l'ancienneté (prime d'ancienneté, indemnité de licenciement, etc.).
- **Maintien des avantages acquis** : la loi prévoit désormais que le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu'il a acquis avant le début de son congé de paternité. Il s'agit notamment de garantir le maintien des congés payés acquis.

Ecrit par le 22 juillet 2024

Les nouveautés annoncées en 2023

Dans le cadre d'un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les pouvoirs publics ont prévu :

- de faciliter l'indemnisation des congés paternité (et maternité) notamment en diminuant la durée d'affiliation nécessaire de 10 mois à 6 mois ;
- d'engager un dialogue avec les partenaires sociaux visant à augmenter le nombre d'autorisations d'absence pour le coparent qui souhaite assister aux rendez-vous médicaux prénataux.

Les congés pour événements familiaux prennent en compte de nouvelles situations et vont s'allonger

• le congé pour l'annonce du handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant d'un salarié

Depuis le 30 mars 2023, un décret liste les maladies chroniques qui peuvent justifier ce congé, d'une durée de 2 jours minimum :

- les maladies particulièrement coûteuses et nécessitant un traitement long, comme la mucoviscidose, le diabète type 1 et type 2 ;
- les maladies rares répertoriées dans la nomenclature Orphanet ; - les allergies sévères.

• Le congé pour décès d'un enfant

Actuellement il est de 5 jours pour le décès d'un enfant, ou de 7 jours ouvrés si l'enfant est décédé avant ses 25 ans, ou si, quel que soit son âge, l'enfant décédé était lui-même parent.

Un projet de loi prévoit d'augmenter le nombre de jours accordés aux parents qui font face à ces deux congés :

- à l'annonce de la survenue du handicap, d'une pathologie chronique ou d'un cancer chez un enfant : au moins 5 jours au lieu de 2 ;
- au décès de leur enfant : 12 jours au lieu de 5.

Nouveauté : les salariées mieux protégées en cas de fausse couche ou de règles douloureuses

Plusieurs propositions de loi souhaitent étendre les droits et la protection des salariées.

• **Le congé de fausse couche** : un congé spécifique de 5 jours minimum pour la mère ou son (ou sa) partenaire, figure dans deux propositions de loi du 18 avril et du 10 mai 2023. A suivre ! Bon à savoir : Certaines branches ont déjà négocié un tel congé en cas de fausse couche mais aussi d'IVG.

• Une nouvelle protection contre le licenciement en cas de fausse couche tardive

L'employeur ne pourrait plus rompre le contrat de travail d'une salariée victime d'une fausse couche tardive pendant les 10 semaines qui suivent une interruption spontanée de grossesse médicalement constatée ayant eu lieu entre la 14^e et la 21^e semaine d'aménorrhée incluses.

Cette protection ne jouerait pas toutefois en cas de faute grave de l'intéressée ou d'impossibilité de maintenir son contrat pour un motif étranger à l'interruption spontanée de grossesse.

• Indemnisation sans carence en cas de fausse couche

Pour les arrêts de travail prescrits au plus tard à partir du 1^{er} janvier 2024, qui font suite à une

Ecrit par le 22 juillet 2024

interruption spontanée de grossesse ayant eu lieu avant la 22e semaine d'aménorrhée, l'indemnité journalière de Sécurité sociale serait accordée sans délai de carence (normalement de 3 jours).

• **Santé menstruelle des femmes**

Lorsqu'une salariée souffre d'endométriose ou de règles douloureuses (dysménorrhée) un arrêt maladie spécifique serait créé, de 13 jours maximum par an pour une durée de 2 jours maximum par mois avec une indemnisation dès le 1er jour.

Il est aussi envisagé d'imposer dans les accords ou chartes sur le télétravail l'obligation de prévoir les modalités d'accès de ces salariées à une organisation en télétravail. Et d'inscrire dans le règlement intérieur des mesures pour prendre en compte la santé menstruelle (par exemple l'installation de sanitaires avec point d'eau ou la mise à disposition de protections hygiéniques).

Anne-Lise Castell des Editions Tissot pour Réso Hebdo Eco



Écrit par le 22 juillet 2024

Anne-Lise Castell © Gilles Piel

Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels. : « Les TPE et PME se sont appropriées les dispositifs d'apprentissage »

Ecrit par le 22 juillet 2024



Une réforme des lycées professionnels engagée pour former au plus près des besoins des entreprises, des dispositifs renforcés en matière d'apprentissage et d'alternance, une nouvelle mouture du contrat de professionnalisation sans limite d'âge en passant par une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) renouvelée et améliorée... Des sujets qui font résonance dans l'écosystème entrepreneurial en proie aux difficultés de recrutement et à la veille d'une future loi travail. Le point avec Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels.

Les difficultés de recrutement s'affichent comme une des préoccupations majeures de la sphère entrepreneuriale. La formation professionnelle, sous toutes ses formes, peut-elle permettre d'y remédier, du moins en partie ?

Carole Grandjean : C'est notamment un levier à actionner pour pouvoir recruter à court terme. Les dispositifs, aujourd'hui mis en place et en évolution pour répondre aux réels besoins des entreprises,

Ecrit par le 22 juillet 2024

peuvent permettre, à une certaine échelle, de tenter de pallier une partie de ces difficultés de recrutements. La réforme des lycées professionnels, en cours, ou encore la continuité des politiques engagées en faveur de l'apprentissage et de l'alternance y participent, mais les choses vont beaucoup plus loin. C'est toute l'approche du monde du travail qui se doit d'évoluer pour faire face aux grandes mutations actuelles et à venir, c'est tout l'objectif de la future loi travail.

Les derniers chiffres de l'apprentissage, près de 840 000 apprentis dans l'Hexagone, tentent à démontrer que la sphère entrepreneuriale s'est appropriée les différents dispositifs, mais est-ce réellement le cas des TPE-PME ?

Huit apprentis sur dix aujourd'hui sont embauchés dans les TPE et PME. Elles se sont réellement (ré)appropriées l'apprentissage et l'alternance et cela concerne tous les secteurs d'activité et les niveaux de diplômes. Nous sommes en bonne voie pour atteindre le million d'apprentis annoncé pour la fin 2027. C'est un signe de la réussite de la loi de 2018 et de la réforme de l'apprentissage engagée dans le cadre de la TVP (Transformation de la voie professionnelle).

Le prolongement jusqu'à la fin 2027 de l'aide de 6 000 € à l'embauche d'un apprenti ou d'un alternant y est-il également pour quelque chose ?

C'est un soutien que le président de la République a souhaité voir prolonger jusqu'à la fin de son quinquennat. Les entreprises qui recrutent un jeune en apprentissage investissent d'abord du temps et beaucoup d'énergie pour les former et les accompagner. Cet effort financier substantiel est un marqueur politique fort de soutien durable à cette voie de formation.

« Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences ! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. »

L'aspect quantitatif de l'apprentissage ne semble plus être à démontrer, mais les ruptures de contrat sont également présentes. La question de l'accompagnement et du suivi se pose ?

Elles sont primordiales et même si le taux d'insertion post-apprentissage est bon (environ sept apprentis sur dix sont en situation d'emploi après leur parcours), l'accompagnement pendant la formation et post-formation est indispensable tout comme sur la qualité de l'apprentissage. La montée en puissance du nombre d'apprentis exige un véritable effort en faveur du maintien de la qualité des apprentissages. L'apprentissage a fait ses preuves pour l'emploi des jeunes, mais il faut aujourd'hui l'orienter vers les publics qui en ont le plus besoin et notamment les apprentis en situation de handicap.

La réforme des lycées professionnels entrera progressivement en vigueur au début de la rentrée prochaine, les quatre groupes de travail sur le sujet viennent de rendre leur copie, quel est le principal objectif de cette réforme ?

C'est de faire du lycée professionnel une véritable voie de réussite pour les jeunes et de les former au plus proche des besoins des entreprises. Trop de jeunes peinent à trouver un emploi après l'obtention de

Ecrit par le 22 juillet 2024

leur diplôme ou décrochent trop rapidement lorsqu'ils poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Il nous faut diminuer le nombre de décrocheurs (deux tiers de décrocheurs scolaires sont issus des lycées professionnels) et rapprocher réellement l'école de l'entreprise pour faire face aux enjeux des compétences. Cette réforme est structurelle et résolument tournée vers les jeunes. L'un des objectifs est de prendre en compte leurs singularités, leur transmettre le goût de l'engagement dans leurs propres parcours, les former aux enseignements généraux et ainsi les préparer à l'emploi et accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers une poursuite d'études réussie.



Carole Grandjean. © Emmanuel Varrier-Tablettes Lorraines

À l'occasion des différentes Assises territoriales du travail en vue de la future loi sur le travail, vous avez notamment évoqué la mise en place future d'une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) améliorée. C'est-à-dire ?

Ecrit par le 22 juillet 2024

Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences ! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. Je n'attends pas d'avoir dix ans d'expérience pour faire reconnaître mes compétences. Cette nouvelle VAE permettra la construction d'un parcours de formation en entreprise, en situation de travail et en organisme de formation au plus près des besoins des employeurs. Ces parcours seront accompagnés dans le cadre de cette VAE pour une montée en compétence individualisée. Aujourd'hui, 30 000 parcours annuels de VAE sont comptabilisés, nous souhaitons atteindre les 100 000 d'ici la fin du quinquennat.

Un contrat de professionnalisation sans limite d'âge a été également évoqué. Comment pourrait-il s'articuler ?

C'est l'un des moyens pour permettre, et surtout sécuriser, les transitions et les mobilités professionnelles. Il faut être plus souple et plus efficace pour accompagner ces transitions qui sont de plus en plus présentes du fait des mutations économiques. Changer de métier ou monter en compétences pour réorienter sa vie professionnelle se doit d'être sécurisé. Ce contrat de professionnalisation sans limite d'âge entend répondre à cette problématique. La personne qui souhaite se former, à n'importe quel âge, pourra le faire avec toute l'assurance, financière notamment, nécessaire.

Est-ce un moyen pour pallier la problématique de l'emploi des seniors ?

Ce contrat pourrait s'afficher comme une réponse mais il est indispensable de travailler sur le sujet pour aboutir à un véritable parcours sécurisé.

Propos recueillis par Emmanuel Varrier des [Tablettes Lorraines](#) pour [RésoHebdoEco](#)

Loi travail en vue...

Repenser le travail ! Objectif affiché de la future loi travail aujourd'hui en cours de préparation et qui pourrait voir le jour d'ici l'été. Un volet conséquent concernera « la formation et l'accompagnement des travailleurs », comme l'a assuré Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels, à l'occasion des Assises territoriales du travail dans le Grand Est, le 28 février dernier sur le campus de Maxéville du Pôle Formation de l'UIMM Lorraine. « Cette loi est l'occasion de repenser l'approche du travail qui doit s'ajuster aux grandes mutations économiques, écologiques, démographiques et numériques (...) Une approche plus territoriale vis-à-vis du travail est nécessaire. L'enjeu consiste notamment à déployer un dialogue social territorial permettant de s'ajuster à l'histoire, aux perspectives et au choix de chaque territoire. »

VAE : un groupement d'intérêt public

Une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) inversée ! C'est l'un des vastes chantiers engagés aujourd'hui par le gouvernement, histoire d'en faire un réel levier de l'évolution professionnelle. Un groupement d'intérêt public est en train de se dessiner. Ce nouveau dispositif pourrait être opérationnel à partir de septembre prochain.